



Mariage prévu en Suisse

02.05.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

De la personne de nationalité étrangère :

- Acte de naissance original (*Certificación de nacimiento*).
- Document attestant l'état civil :
 - Si célibataire : l'acte de naissance suffit.
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificado de defunción*).
- Affidavit de domicile actuel (lieu, province, pays) fait devant un notaire.
- Copie simple du passeport ou de la carte d'identité.

Si la personne est inscrite au registre de l'état civil suisse, certains de ces documents peuvent ne pas être exigés.

Les 2 formulaires suivants doivent être complétés :

- Demande de préparation au mariage (disponible sur notre site web).
- Déclaration concernant les conditions de mariage en Suisse. (Ce formulaire sera fourni lors du rendez-vous à l'ambassade.)

De la personne domiciliée en Suisse :

- Photocopie de l'attestation du domicile actuel en Suisse.
- Photocopie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité et copie du permis de séjour en Suisse, si le partenaire établi en Suisse est étranger.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Tous les certificats délivrés électroniquement par le RENAP doivent être certifiés par le RENAP et munis d'une apostille du [Ministère des Relations Extérieures du Guatemala](#).
- Tous les documents notariés doivent être accompagnés des "Pases de Ley" ([Archivo de Protocolos del Organismo Judicial](#)) nécessaires et d'une apostille.

Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto

<https://apostilla.minex.gob.gt/login>

Archivo de Protocolos del Organismo Judicial

7 Ave. 9-20 Zona 9, Edificio Jade
Ciudad de Guatemala

E-Mail: DireccionAGP@oj.gob.gt

Tel: +502 2290 5112

Auténticas de firmas: +502 2290 5109

Emoluments

Les frais pour cette procédure préparatoire s'élèvent à CHF 230 et doivent être payés en espèces en CRC au taux de change en vigueur au moment du dépôt des documents à l'ambassade.

Visa D

Si le partenaire étranger souhaite s'établir en Suisse, il peut consulter les informations relatives au [Visa D](#).

Rendez-vous

Afin de fixer un rendez-vous pour la préparation au mariage, veuillez nous contacter par e-mail sanjose.cc@eda.admin.ch ou par téléphone : (+506) 2221 4829.

Le partenaire étranger doit se présenter en personne au centre consulaire régional de San José, au Costa Rica, et soumettre tous les documents requis. Il n'est pas possible d'effectuer le processus de préparation au mariage au Guatemala.

Informations supplémentaires

- Les documents d'état civil sont délivrés par le Registre National des Personnes ([RENAP](#)).
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- **Une fois la procédure de préparation du mariage terminée, vous pouvez vous adresser au bureau d'état civil compétent pour le lieu de votre mariage afin de vous informer sur l'état de votre procédure.**

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>